



## Contrat et route publique

Par **injustes**, le **18/01/2016** à **16:00**

bonjour à tous, voilà j'ai un petit voir un gros problème depuis qu'on a commencé l'année.

J'ai travaillé chez un agri pendant 6 mois l'année dernière avec une équipe et un patron que je recommande à personne à moin d'être comme eux enfin bref, j'aurais aimé savoir si cela est possible S.V.P:

Si un employeur à le droit de recruter un cui-cie et un cdd en même temps alors que celui-ci est en redressement judiciaire ?

Et savoir si c'est normal si on ne m'a rien appris avoir subis dès le premier jour jusqu'à la fin des propos désagréables et autres de la part des collègues et du patron ?

Et au final maintenant que j'ai fini de bosser pour lui et ces toutous j'ai eu le droit à ce que lui est ces toutous m'ont signalé à la gendarmerie car je passe sur une route qui n'est pas loin de l'entreprise et m'ont signalé car apparemment ça les terrorises.

Donc savoir si j'ai le droit de passer sur cette route sachant que c'est une voie publique et quel sont mes risques maintenant et est-ce que j'ai le droit de passer ou je veux quand je veux car je n'y comprends rien ?

Et au final j'ai été voir à la gendarmerie pour voir le gendarme en question et n'a rien voulu savoir et je lui ai dit qu'ils me l'ont tous fait quand je bossais là-haut et me sort et alorsvous vous êtes sentis agressé, ou harcelé je lui dis oui pourquoi eux il le seré et pas moi.

Si quelqu'un peut m'éclairer se serait gentil et depuis les gendarmes surveilles si j'y repasse.

Alors que je ne fais rien appart passer j'ai le droit ou pas ?

Merci pour vos réponses.